

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. David RIOU

Commission « Développement économique et recherche »

Rapporteur : M. Stéphane CREACH

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après un état des lieux du développement des énergies marines renouvelables (EMR) dans le monde, en France et en Bretagne, le Président du Conseil régional propose une feuille de route sur le sujet, axée autour de 5 enjeux prioritaires :

- la coordination et la planification énergétiques et maritimes ;
- le soutien aux projets d'exploitation de la ressource ;
- le soutien à l'activité économique et industrielle de la filière ;
- la réalisation des infrastructures indispensables à l'accueil des EMR ;
- l'attractivité et l'influence de la Bretagne, l'information du public.

Sont également identifiées trois priorités stratégiques :

- le développement de l'éolien offshore flottant ;
- la mobilisation des acteurs et le développement des compétences industrielles ;
- la recherche de solutions énergétiques pour les îles et les zones non interconnectées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A de nombreuses reprises dans ses avis et dans ses études, le CESER a formulé des préconisations pour la mise en œuvre coordonnée du déploiement des énergies marines renouvelables (EMR). En conclusion de son étude « *Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière* » (octobre 2012), il concluait à la nécessité de définir une feuille de route réaffirmant le rôle du niveau régional dans le pilotage du développement des EMR. Dans ces conditions, le CESER se satisfait de la présentation de cette « *feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables* » qui permet de définir une vision des orientations stratégiques de la collectivité, et ce d'autant plus qu'elle est relativement complète et présentée avec beaucoup de pédagogie.

Comme il l'avait démontré dans son premier rapport, en 2009, le CESER juge essentiel de considérer deux volets complémentaires dans le déploiement des EMR : les EMR sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région.

Faire de la mer une source d'énergie, combinant tant les aspects économiques, sociaux qu'environnementaux, doit ainsi permettre à la Bretagne de se distinguer alors que ce déploiement est ralenti, pour diverses raisons,

au niveau national. La première raison reste certainement l'appropriation collective des enjeux. Faut-il s'en étonner ? Rien n'est plus complexe que l'appropriation collective quand celles et ceux qui, concernés par les réels enjeux, les citoyens, restent dans une relative méconnaissance des enjeux comme des projets en cours de développement.

La promotion d'un mix énergétique suppose d'en avoir mesuré les contours. Or ces contours peuvent fluctuer lorsqu'ils se retrouvent confrontés à certains aléas, politiques notamment. L'ambition commune de la majeure partie des pays dans le monde, comme cela est rappelé dans la feuille de route, porte la volonté de permettre aux générations futures de vivre dans un environnement de qualité.

Dans cette optique, les objectifs de la conciliation climat-énergie sont actualisés dans cette feuille de route pour prendre en compte les derniers événements intervenus tant du point de vue international que national. Le CESER constate l'accent mis sur la situation péninsulaire de la Bretagne, l'historique régional aussi, qui traduisent pour le moins un engagement régional à innover, trouver des solutions à cette situation tout en promouvant la sécurisation de l'approvisionnement énergétique des habitants à travers le pacte énergétique Breton.

La feuille de route présentée, qui n'a pas encore été discutée en groupe de travail EMR de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), s'appuie sur les conclusions d'une étude conduite par le Conseil régional, avec le soutien de Bretagne développement innovation (BDI). Celle-ci visait à scénariser la planification des EMR par filière en fonction des contraintes techniques et économiques. Le Président du Conseil régional précise ainsi que l'ensemble des filières a été étudié sachant que la filière de l'éolien posé a été traitée auparavant. Le CESER regrette toutefois que les résultats de cette étude n'aient pas été davantage partagés, notamment au sein du groupe EMR de la CRML.

Le CESER apprécie que soit pleinement reconnue dans cette feuille de route la contribution essentielle des différentes politiques publiques régionales au développement des EMR. Après avoir souligné ce point dans ses différentes études, le CESER ne peut que s'en féliciter. Il regrette néanmoins que le bordereau n'apporte pas davantage de précisions quant aux solutions mises en œuvre pour renforcer l'articulation des différentes politiques régionales autour de cet enjeu et pour favoriser l'articulation entre l'action du Conseil régional, celle de BDI et celle des autres acteurs, notamment ceux qui participent au groupe de travail EMR de la CRML.

Le CESER s'interroge également sur le fait que la politique de l'emploi liée au déploiement des EMR n'apparaisse pas comme priorité. En effet, il est très peu fait référence à la question de l'emploi, sa quantité, sa qualité, sa durabilité. Certes, la question de la formation est traitée, mais de façon insuffisante concernant les formations aux métiers dits de production. Le CESER regrette ainsi que la notion même de l'emploi n'apparaisse pas dans les conclusions de la feuille de route et les cinq enjeux identifiés. Au regard des moyens mobilisés par la Région dans les projets EMR, le CESER est donc demandeur de précisions sur les sujets de la formation et des retombées en matière d'emploi. Il souhaite au final que l'ensemble « *industrialisation, emploi, aménagement du territoire, énergie et environnement* » intègre les dimensions économique, sociale et environnementale en faveur de l'intérêt général.

Le CESER réaffirme aujourd'hui que les EMR sont une opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel en Bretagne. Il souhaiterait que le Conseil régional s'assure auprès des industriels, porteurs de ces projets, que les prototypes, les fermes pilotes et les futures fermes commerciales ayant fait l'objet d'un soutien financier de la collectivité donnent lieu à la création d'emplois durables en Bretagne. Cela pose également la question de la conditionnalité des aides apportées aux différents industriels porteurs de projets.

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur la question des outils d'accompagnement financier des projets qui reste une question particulièrement sensible. Le CESER se félicite que le Conseil régional engage une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds d'investissement dans les EMR. Il sera particulièrement attentif

au fait que les aspects sociaux soient pour le moins pris en compte dans ce type d'investissements et notamment la responsabilisation de l'ancre de l'emploi en territoires.

Il n'est pas fait référence dans ce document aux objectifs de développement des EMR que vient de valider la Commission Arc Atlantique, dans sa déclaration finale du 2 juin 2016 et qui rappelle que le développement des EMR sur toute la façade atlantique européenne constitue une priorité :

- *« leur développement et installation doivent être à tout moment compatibles avec les activités déjà existantes, en particulier la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture » ;*
- *« l'importance de soutenir l'innovation tout au long de toute la chaîne de valeur et pour les différents types d'énergie » ;*
- *« la Commission Arc Atlantique demande que la réglementation en matière d'aides d'État ne constitue pas un frein au développement des projets d'énergies marines renouvelables » ;*
- *« la Commission suggère que l'Union européenne facilite et accompagne le processus de dérisquage nécessaire à l'installation des énergies marines renouvelables via un soutien financier spécifique ».*

En conclusion, le CESER se félicite de la présentation de cette feuille de route, qui résume bien la situation actuelle ainsi que les enjeux.

Ce document est toutefois à considérer comme une première étape plus que comme une feuille de route à part entière, telle que le CESER l'a proposée dans son rapport, au vu de l'absence de calendrier, d'objectifs concrets et de précisions quant à sa gouvernance. Le CESER appelle donc de ses vœux la poursuite de la dynamique collective engagée en Bretagne, et notamment en Conférence régionale de la mer et du littoral, pour la planification et le déploiement des EMR.

Comme au cours des années passées, le CESER continuera à suivre le dossier et à s'investir dans les différentes instances de travail, afin de contribuer à la déclinaison opérationnelle de cette feuille de route.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 100

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUENEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Danièle KERJAN Comité régional CGT de Bretagne

Le Conseil Régional, dans le cadre de son ambition de soumettre pour avis les grandes politiques publiques de la Région, a saisi notre assemblée pour l'examen "d'une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables".

Cette feuille de route est construite autour de 5 enjeux et 3 priorités comme cela est indiqué fort justement dans l'avis du CESER en rappel des propositions.

Arrêtons-nous alors à certains domaines clés et analysons-les.

Il est fait état de suite que la Région planifie et coordonne, elle est effectivement pleinement dans son rôle de stratège et de pilotage des politiques publiques.

La Région est aussi dans le soutien à l'activité économique de la filière, et l'avis du CESER complète la notion économique par l'aspect industriel. C'est essentiel et nous y revenons.

Quant à la réalisation des infrastructures, c'est particulièrement le volet du développement du port de Brest qui est avancé.

Enfin, pour le dernier enjeu, il s'agit de l'image de la Bretagne et de la pédagogie au titre de l'information du public qui sont mis en avant. Souhaitons que ce ne soit pas cela qui prime puisque dans les temps actuels, la mode et les efforts de communication prennent plus le pas que les enjeux de fond, en l'occurrence ici les schémas industriels ancrés dans les territoires et les emplois durables associés.

Souhaitons donc que la promotion "d'une forme de marque déposée" associant les EMR...B, "B" pour « Bretagne », ne soit pas « le » fil conducteur de la stratégie.

Ce n'est pas la première fois, mais de nouveau la CGT en appelle au concret.

C'est vrai pour les schémas industriels, vrai pour le nombre d'emplois durables que doit générer cette filière adossée à celle de la construction et réparation navale civile. La navale militaire est dans une seconde complémentarité.

Là encore la CGT est persévérante : la fusion des domaines entretient la confusion prémices de la disparition.

Ceci est d'autant plus vrai que le spectre de choix stratégiques en terme de créneau est visé en premier point des priorités: l'éolien offshore flottant, soit la technique la moins mûre.

La seconde priorité est la mobilisation des acteurs et le développement des compétences industrielles d'où le positionnement récurrent du CESER partagé par la CGT: il faut ancrer les bases industrielles en Bretagne avec les emplois qui vont avec et donc durables. Nous n'osons croire que le recours au travail détaché est d'ores et déjà envisagé tout comme la délocalisation des activités, traditionnelles ou non.

Nous demandons, comme le CESER invite la Région à le faire, que des éclaircissements soient apportés et que les industriels dévoilent un peu les choses, dans le respect des règles des communications des plans stratégiques d'entreprises bien évidemment.

La CGT le dit et le dira, c'est à dire qu'elle ne lâchera jamais sur cette question: A toute politique industrielle doit être associé un volet social.

D'autre part, comme nous l'entendons maintenant régulièrement, ce n'est pas vrai que dans l'information qui a été faite au public depuis le début de "aventure EMR", c'est avant tout le kilowattheure vendu qui aurait été promotionné avant l'emploi. C'est l'inverse qui a fait l'objet de la promotion de la filière : l'emploi et la formation.

Quand au tout dernier point, la CGT partage tout à fait la préoccupation de la continuité territoriale en se penchant sur les cas des îles et des zones isolées.

La CGT enfonce à nouveau le clou et souhaite des réponses qui pourraient intervenir soit dans une réunion spécifique emploi/industrialisation autour des EMR de la Conférence Régionale Mer Littoral, soit dans une première réunion de la Conférence Régionale de l'économie.



Intervention de Mme Valérie FRIBOLLE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La feuille de route relative au développement des énergies marines renouvelables qui nous est proposée constitue à la fois une synthèse documentée et complète de la situation de cette industrie et des projets qu'elle porte en Bretagne et un document de cadrage pour la suite des actions à mener.

Les enjeux, cruciaux à plus d'un titre pour notre territoire, sont précisément rappelés. Il en va de nos emplois, de nos savoir-faire, de notre compétitivité et de notre pleine participation aux engagements nationaux et européens en matière environnementale.

A la lecture du document, il faut faire le désagréable constat du calendrier particulièrement long du déploiement de ces activités.

Ils sont, disons-le clairement, déconnectés de la capacité des entreprises bretonnes, petites et moyennes, à s'investir dans le suivi des opportunités qui pourraient découler de ces grands projets. Pour celles spécialisées sur ces activités, ces délais conduisent à menacer la survie même de l'entreprise. Nous perdons collectivement du temps et nous le perdons aussi face à nos concurrents étrangers. Les délais des différentes procédures favorisent les changements d'avis des acteurs de tous types, concernés, de près ou de loin, par les projets. Ils éloignent ou découragent les chefs d'entreprise potentiellement intégrés dans cette filière.

En outre, la Bretagne, sur ce sujet, est très largement dépendante des décisions prises à l'échelle nationale en matière de politique énergétique, notamment par les objectifs de volume ou la gestion des appels d'offre. Mais elle l'est aussi dans sa relation aux grands donneurs d'ordres, très peu présents sur son sol et positionnés, « d'entrée de jeu », à l'international.

Concrètement, des interrogations existent aujourd'hui quant à l'avenir industriel de la société ADWEN, face à des projets de rachats par Siemens ou General Electric. Des questions sont donc désormais posées sur la réalisation des turbines concernant le champ éolien offshore AILES MARINES à Saint-Brieuc. Là aussi, les projets prendront certainement encore du retard.

Pour autant, la Bretagne se bat avec ses armes. Et la dynamique engendrée a permis l'éclosion de projets et la mise en route de démonstrateurs.

Le projet d'un fonds de co-investissement à horizon 2017, doté d'une enveloppe FEDER comprise entre 8 et 12 millions d'euros, est une initiative importante pour répondre au besoin de sécurisation et de financement des projets de fermes pilotes pré-commerciales. Il contribuera à porter les projets bretons.

Aussi, cette dynamique doit se poursuivre, avec une gouvernance que nous constatons dorénavant plus resserrée autour d'un couple pilote/opérateurs associant BDI d'une part et clusters/CCI Bretagne d'autre part. Il faudra dans ce cadre être vigilant à conserver un lien étroit avec le tissu de PME breton pour optimiser sa relation avec les donneurs d'ordre et avec les gestionnaires d'infrastructures, particulièrement sur le port de Brest.